



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réser ลแ Monit bela



Déposé/Reçu le

francophone de Bruzelles

N° d'entreprise: 0505.996.540

Dénomination

(en entier): 2 The Top

(en abrégé) :

Forme juridique: Association Sans But Lucratif

Siège: Winkel 5, 1780 Wemmel

Objet de l'acte : Admission et désignation

A été tenue ce jour, le 26 janvier 2018, le Conseil d'Administration de l'ASBL 2 The Top au siège social :

- 1. Admission de nouveau membre
- 2. Désignation nouvelle Présidente
- 3. Procuration Spéciale

Le conseil d'Administration approuve à l'unanimité les points suivants :

- 1) Après avoir reçu la demande écrite, le Conseil d'Administration accepte en tant que nouveau membre monsieur FONTENOY Serge, domicilié à Rue Bruyn 145 à 1120 Bruxelles, née à Namur, le 10 janvier 1980, N° national 80.01.10-201.22.
- 2)Suite au décès de madame Corinne DE VRYE, début janvier, le Conseil d'Administration désigne madame Nathalie BONVIN-DRAPS, domicilié à Rue du Disque 40 boîte 8 à 1020 Laeken, en tant que Présidente du Conseil d'Administration, comme Administratr ce déléguée. Le Conseil d'Administration décide de déléguer au profit de Madame Nathaire BONVIN-DRAPS la gestion journalière et de représentation de l'association dans le cadre de cette gestion. Dans le cadre des pouvoirs ainsi délégués, l'association sera valablement engagée, par la simple signature de Madame Nathalie BONVIN-DRAPS. Agissant dans ce cadre, elle n'aura à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

Cette décision est opposable aux tiers dans les conditions prévues par l'article 26 novies, § 3. Madame Bériédicte ADAM reste en tant que trésorière et Madame Nicole DEWIL en tant que secrétaire.

- 3)La Présidente décide de désigner par la présente comme mandataire spécial Mr. Filip Diez, Rens Accountants, Schaliënhoevedreef 20C, 2800 Mechelen auxquel il donne procuration pour : - le représenter et agir en son nom à la Banque-Carrafour des Entreprises pour demander la modification de l'immatriculation de la société 2 THE TOP ASBL à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire toute ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration.
- le représenter et agir en son nom auprès du Moniteur belge pour demander la publication de toutes les décisions quelconques se rapportant à la société 2 THE TOP ASBL dans les annexes du Moniteur belge et, à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire toute ce qui est nécessaire pour la réglisation de cette procuration. L'ordre du jour étant épuisé Madame la Présidente lève la séance.

Filip Diez, Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoi: de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature